ANNEXE DES REGLES INTERNATIONALES DU JEU (pages 64 à 68)

*****

TRACÉ ET DIMENSIONS DU TERRAIN DE JEU

AVERTISSEMENT

Le plan du terrain de jeu de la page VI et les notes de la page VII (des règles internationales du jeu : voir le site de la CCA) constituent les seules références officielles relatives au tracé et aux dimensions du terrain de jeu au sein du règlement international.

Cependant de nombreuses directives sur les dimensions et le tracé du terrain peuvent être établies par déduction des pages VI et VII. Ces règles quasi officielles seront en caractère normaux dans le texte de l'annexe ci-dessous.

Les directives sur les dimensions et le tracé du terrain qui ne sont pas officielles mais seulement des recommandations sont écrites *en italique,* il est cependant fortement conseillé de les suivre. On notera que *les directives en italique* bien qu'officieuses correspondent à ce qui doit être la pratique.

Le but de cette annexe est de clarifier en un seul et même document toutes les directives concernant les dimensions et le tracé du terrain de rugby à XIII. Ainsi, l'annexe qui suit, ne fait pas partie des règles internationales cependant son contenu demeure aussi pertinent que pratique.

Introduction

Les directives ci-dessous définissent le tracé et les dimensions du terrain de jeu qui devront être respectées pour qu'un match de rugby à XIII puisse avoir lieu.

Dimensions

Tout terrain de jeu sur lequel se déroule un match de rugby à XIII aura les dimensions suivantes (voir plan page VI) :

Largeur maximum du champ de jeu	D'une ligne de touche à l'autre	68 mètres
Longueur maximum du champ de jeu	D'une ligne de but à l'autre	100 mètres
En-but	Longueur	6 à 11 mètres
Poteaux de but	Hauteur	4 à 16 mètres
	Ecart entre les poteaux	5,50 mètres
[voir croquis page suivante]	Barre transversale (à partir du sol)	3 mètres

Minima tolérés : (longueur et largeur)

Pour les matches d'adultes, les dimensions devront s'approcher le plus possible des maxima. *Si toutefois, pour des raisons particulières, les dimensions de la longueur et de la largeur ne peuvent pas être respectées, celles-ci pourront être réduites*.

Distances minimales tolérées	*Largeur du champ de jeu*	*65 mètres **
	Longueur du champ de jeu	*95 mètres **
Description de la seule zone que l'on puisse raccourcir	*La distance entre la ligne des 30 mètres et la ligne des 40 mètres*	*Jusqu'à 6 mètres en moins de chaque côté du terrain*
** Minima agréés par la mission technique de l'équipement du ministère de la jeunesse et des sports. Le Moniteur, 'Stades et terrains de sports', p.251, (1996)*		

Les poteaux de but

Les poteaux de but sont considérés comme indéfiniment prolongés en hauteur. Il est recommandé que chaque poteau soit rembourré sur une hauteur de 2 mètres à partir du sol. Des poteaux de but similaires à ceux de football américain sont autorisés à condition que les dimensions règlementaires soient respectées (voir note 3 page VII extrait des règles internationales).

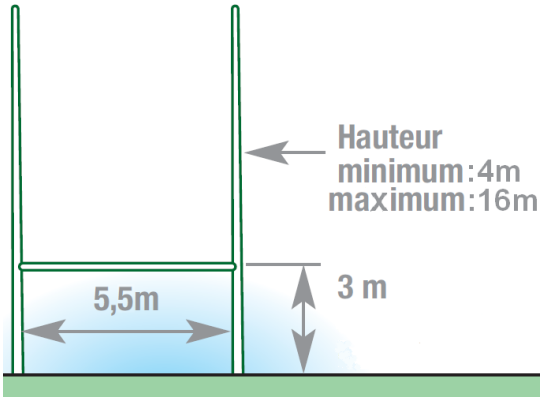

Tracé au sol

Tout terrain de jeu sur lequel se déroule un match de rugby à XIII doit posséder le tracé suivant :

a) **Lignes au sol.** Lignes pleines continues de couleur blanche de 15 centimètres de largeur aux emplacements qui suivent :

1. lignes aux 10 mètres, 20 mètres, 30 mètres, 40 mètres et ligne médiane.

2. lignes de but, lignes de ballon mort, lignes de touche et de touche d'en-but.

Lignes rouges : règle des 40/20

3. deux lignes rouges continues de 10 centimètres de large doivent être tracées sur toute la largeur du champ de jeu parallèlement aux lignes blanches des 40 mètres déjà existantes. Ces lignes rouges doivent être tracées du côté le plus proche de la ligne médiane et au contact des lignes blanches des 40 mètres. Elles servent de repère pour l'application de la règle des 40/20.

b) **Distances inscrites sur le sol**. Des indicateurs métriques de couleur blanche cerclés de rouge doivent être insérés sur les lignes suivantes (voir croquis p. IV ci-après et plan p.VI des règles internationales) :

1. 10 mètres, 20 mètres, 30 mètres, 40 mètres et 50 mètres.
2. les chiffres doivent mesurer 2 mètres de hauteur.
3. *les côtés des triangles équilatéraux placés près des chiffres ne doivent pas dépasser 2 mètres. Il n'y a pas de triangle aux 50 mètres.*

c) **Tirets au sol**. Le règlement ne mentionne pas la longueur de ces tirets (appelées aussi lignes discontinues) mais si on considère qu'ils doivent être tracés sur 80 mètres, la manière la plus simple de tracer 12 tirets (4 fois) sur cette distance sans obtenir des longueurs à décimales peu pratiques est *de tracer des tirets de 1,90 mètre de long espacés du suivant de 5,20 mètres.*

1. Ces tirets blancs sont tous parallèles à la ligne de touche et doivent mesurer 10 centimètres de largeur

2. Ces lignes discontinues doivent être situées respectivement à 10 mètres et à 20 mètres de la ligne de touche

3. Les tirets des 10 mètres servent de repère pour jouer les pénalités. Ils sont au nombre de 12 de chaque côté du terrain s'il fait 100m.

4. Les tirets des 20 mètres servent de repère pour former les mêlées. Ils sont au nombre de 12 de chaque côté du terrain s'il fait 100m.

5. Les tirets aux 10 et 20 mètres se font face deux à deux.

6. Il n'y a pas de tirets dans la zone des 10 mètres avant l'en-but.

7. *Les 48 tirets mesurent 1,90 mètre de long chacun, les 44 espaces entre chaque tiret mesurent 5,20 mètres chacun. (voir croquis page IV ci-après).*

8. *A noter que les lignes discontinues de 1, 90 mètre et celles de 5, 20 mètres représentées sur les plans à la page IV ci-après et page VI (des règles internationales) ne sont pas tout à fait à l'échelle. Ainsi lors du traçage, les tirets ne croiseront donc pas exactement les lignes continues de la façon indiquée sur le plan.*

d) ***Lignes pour la presse et les médias****. Pour chaque match, une ligne rouge de 10 centimètres de largeur doit être tracée sur toute la longueur du champ de jeu à 1,50 mètre le long de chaque ligne de touche. Les représentants des médias ne devront pas la franchir.*

e) ***Périmètre de sécurité.*** *La distance de sécurité minimum recommandée entre la ligne de touche et la limite de l'aire de jeu est de 3,50 mètres.*

Poteaux de coin

f) **Poteaux de coin.** ***Drapeaux aux 20 mètres.***

			Hauteur minimum
	4 poteaux de coin	A l'intersection de la ligne de but et de la ligne de touche	1,25 m.
Drapeaux aux 20 mètres	*4 drapeaux aux 20 mètres ne sont pas obligatoires*	*A un mètre en retrait de la ligne de touche en face des lignes des 20 mètres*	

g) ***Inscriptions, logos ou publicité à même le sol.***
A déterminer selon les besoins. Ces ajouts ne doivent en aucun cas cacher ni le tracé au sol ni les indicateurs métriques.

CROQUIS D'UN TERRAIN REGLEMENTAIRE DE RUGBY A XIII

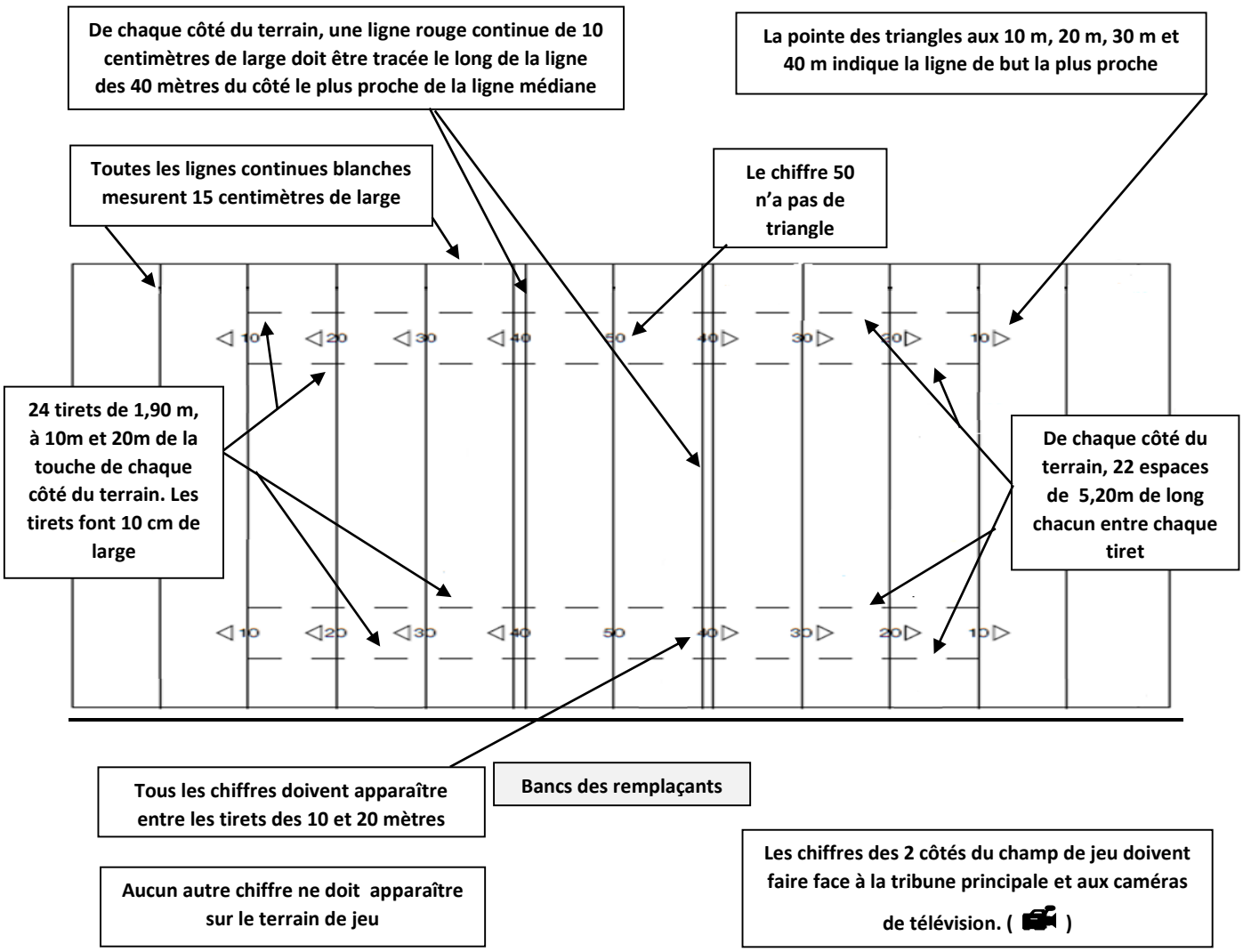

Se référer aux règles internationales du jeu sur le site de la CCA (sous 'Règlements') pour retrouver la référence des pages indiquées sur ce document.

Ancien tracé du terrain (modèle de NRL)	Nouveau tracé du terrain (modèle de la Coupe du Monde 2013)
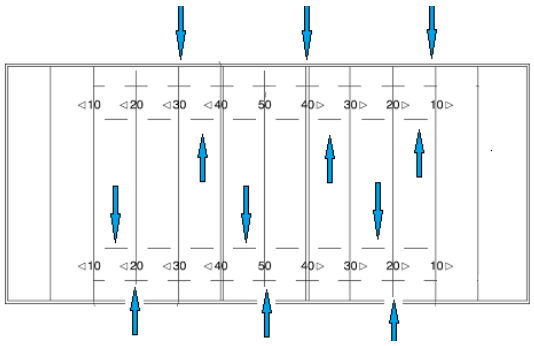	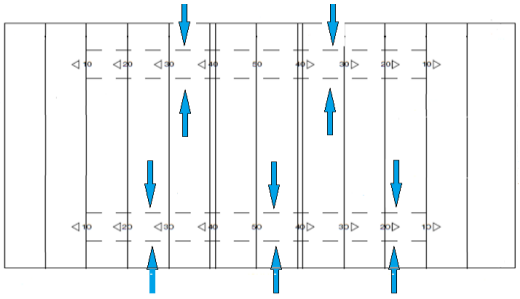
Les lignes discontinues sont décalées	**Les lignes discontinues se font face**

A noter que lors des Coupes du monde, des matches internationaux ou des rencontres de championnat (NRL, RFL, Elite…) le tracé du terrain est peu ou partiellement respecté. Les clubs, le personnel responsable des stades, les mairies et les Fédérations doivent s'efforcer de suivre ou de faire suivre scrupuleusement toutes les instructions ci-dessus pour atteindre une harmonisation aussi nécessaire que souhaitable dans ce domaine, gage du professionnalisme de notre discipline.

LES DIFFERENTES SURFACES DE JEU

LE CHAMP DE JEU	LE TERRAIN DE JEU	L'AIRE DE JEU
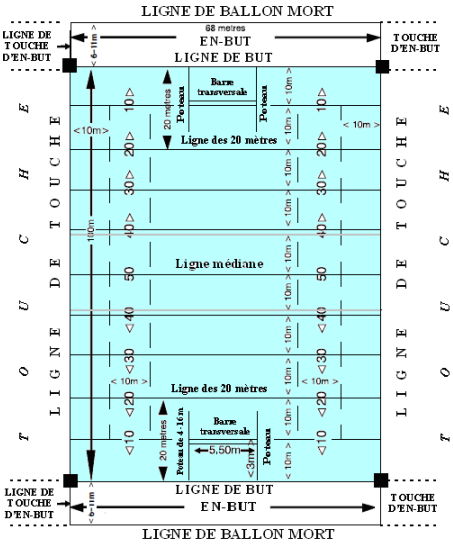	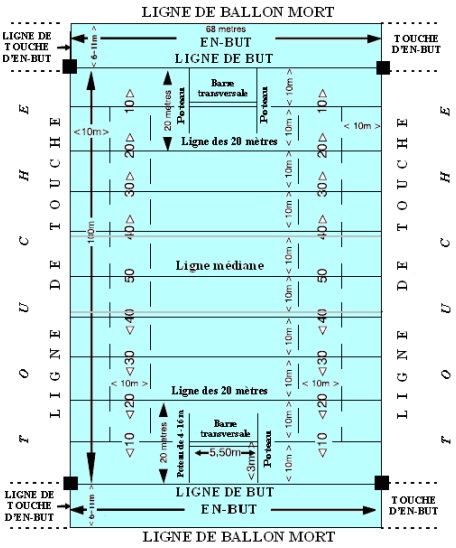	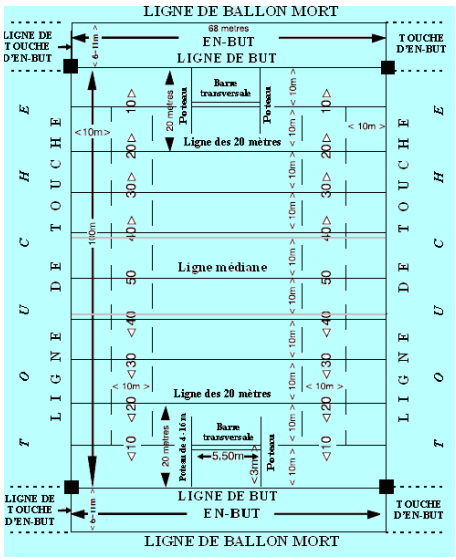
Surface délimitée par les lignes de touche et les lignes de but, ces mêmes lignes n'en faisant pas partie. *(définition du lexique page 7 des règles internationales)*	Surface délimitée par les lignes de touche, d'en-but et de ballon mort, ces mêmes lignes n'en faisant pas partie. *(définition du lexique page 10 des règles internationales)*	Surface incluant le terrain de jeu et délimitée par des barrières ou toute autre limite qui empêchent les spectateurs d'y pénétrer. *(définition page 6 des règles internationales*

CHAPITRE 1

*

LE TERRAIN DE JEU

Le PLAN ci-dessous et les notes relatives à ce plan font partie intégrante des règles du jeu.

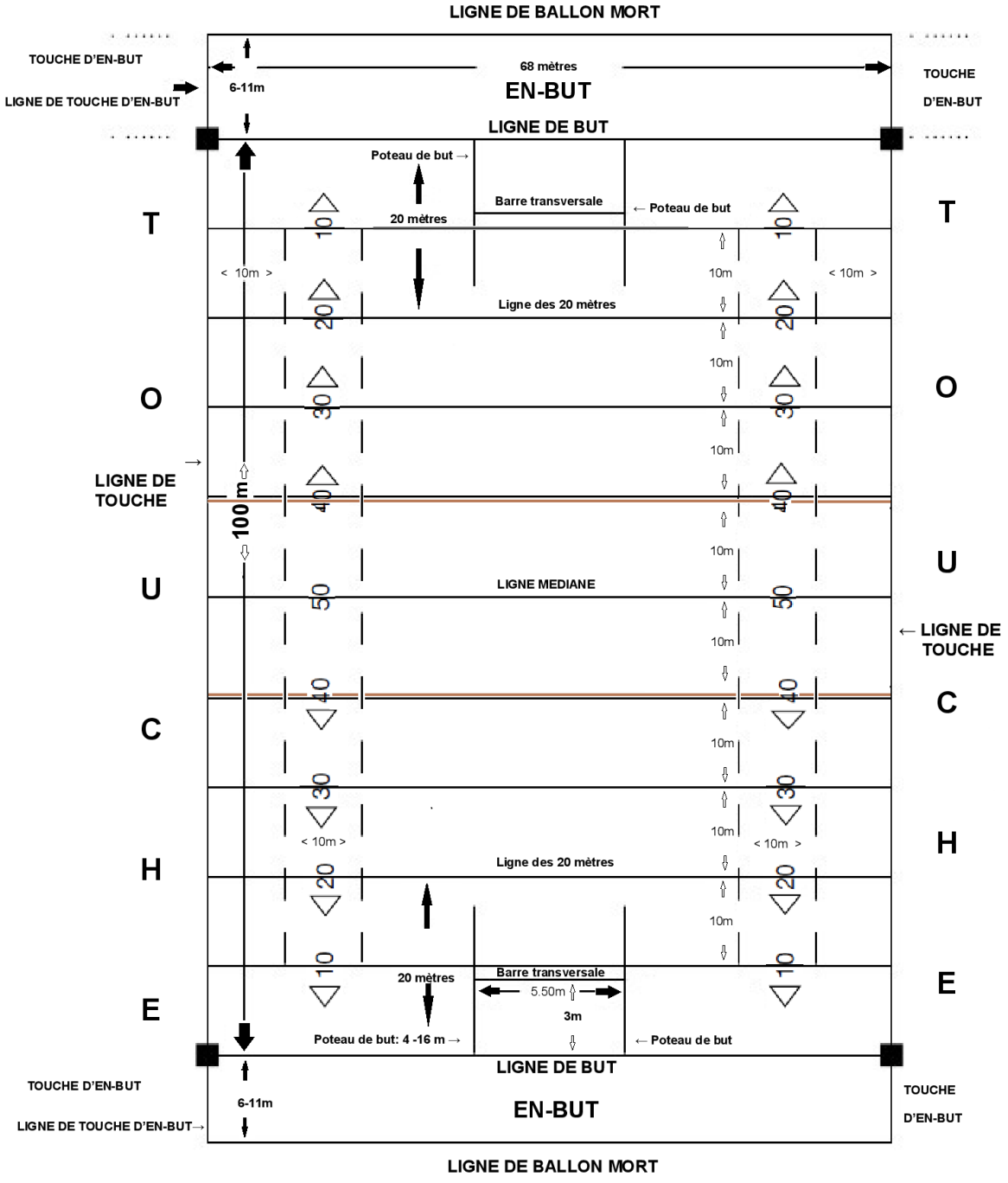

CHAPITRE 1

*

LE TERRAIN DE JEU

<u>NOTES</u> :

1. Les lignes de touche sont en touche, les lignes de touche d'en-but sont en touche d'en-but, les lignes de but sont en en-but et les lignes de ballon mort sont en ballon mort.

2. Sur le plan du terrain de jeu de la page précédente, le carré noir (■) symbolise les poteaux de coin (voir lexique) qui sont placés à l'intersection de la ligne de but et de la ligne de touche. Leurs hampes sont considérées comme étant en touche d'en-but. Tout au long du match, les juges de touche devront s'assurer qu'ils soient convenablement plantés.

3. Les poteaux de but sont considérés comme indéfiniment prolongés en hauteur. Il est recommandé que chaque poteau soit rembourré sur une hauteur de 2 mètres à partir du sol.
   Ц Des poteaux de but similaires à ceux du football américain sont autorisés à condition que les dimensions règlementaires soient respectées.

4. Pour les matches d'adultes, les dimensions du terrain de jeu devront s'approcher le plus possible des maxima règlementaires.

5. Les lignes discontinues sur le PLAN doivent être tracées sur le sol du champ de jeu sous forme de pointillés ou de tirets séparés par des espaces réguliers. Toutes les lignes transversales doivent être tracées sur toute la longueur du terrain de jeu.

6. Deux lignes rouges continues de 10 centimètres de large doivent être tracées sur toute la largeur du champ de jeu parallèlement aux lignes blanches des 40 mètres déjà existantes. Ces lignes rouges doivent être tracées du côté le plus proche de la ligne médiane et au contact des lignes blanches des 40 mètres
   (Voir le plan ci-contre page VI, le point a.3 page II et le croquis page IV).